



*Espace Environnement*

# Maison de l'environnement



**Rapport d'activités 2005**

# Maison de l'Environnement

Rapport d'activités 2005

# Structuration de la mission

## La mission

Depuis 1987, la Région Wallonne a reconnu Espace Environnement comme Maison de l'Environnement, organisme d'intérêt public œuvrant dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

La Maison de l'Environnement a pour objectif l'information, la sensibilisation, le conseil et la responsabilisation de tous les acteurs du cadre de vie pour une participation active et responsable à la gestion de l'environnement et ce, dans une perspective de développement durable.

La Maison de l'Environnement est donc un centre d'information, de conseil et d'accompagnement en environnement pour le développement durable.

## Les axes de travail

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'Environnement développe 5 axes de travail :

- > l'information et le conseil;
- > l'accompagnement (des citoyens et de tous les acteurs concernés par les processus de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme);
- > le soutien à la concertation;
- > l'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes;
- > l'éducation permanente et l'expertise.

## Le public cible

Le public cible est composé de citoyens, d'associations, de représentants des pouvoirs publics, de représentants du secteur privé.

Le rôle de la Maison de l'Environnement est de veiller à une mobilisation effective de ces différents acteurs, mobilisation indispensable à une démarche participative équilibrée. Selon les axes de travail, des méthodologies adéquates et souvent innovantes sont mises en œuvre pour impliquer tantôt l'un, tantôt l'autre de ces acteurs.

## L'équipe de travail

La Maison de l'Environnement réunit une équipe de professionnels composée de :

- > Damien Arnould : politologue (administration publique), titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en sciences de l'environnement;
- > Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, éco-conseillère;
- > Delphine Fontenoy : biologiste, titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en sciences et gestion de l'environnement;
- > Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère;
- > Gilles Meeus : philosophe, éco-conseiller;
- > Nadine Molitor : géographe, ingénieur agronome des eaux et forêts;
- > Marc Van den Berge : architecte paysagiste, éco-conseiller;
- > Véronique Goies : secrétaire de direction attachée au service;
- > Marthe Desclée (3/4 temps) : documentaliste.

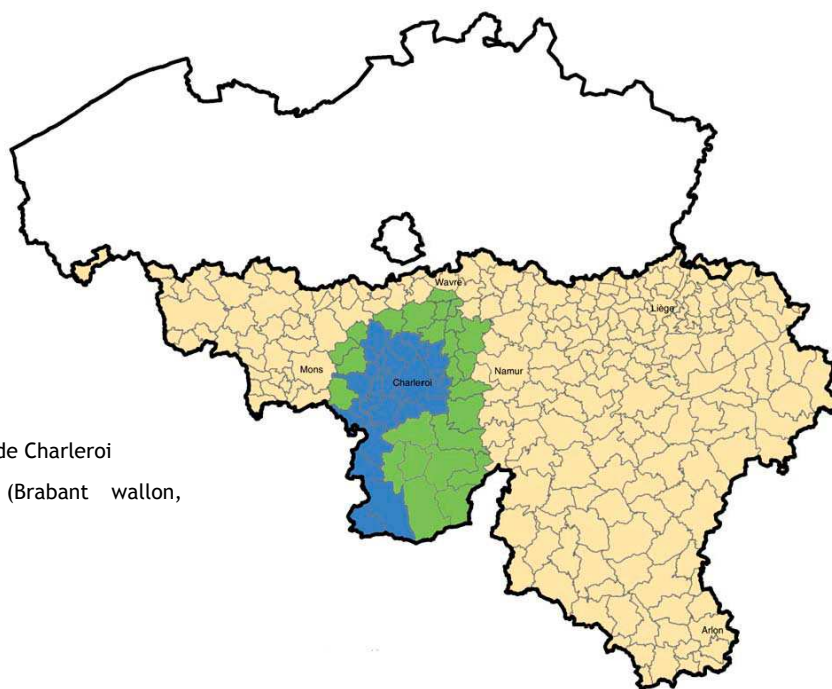
## Les personnes ressources

La Maison de l'Environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes ressources suivantes :

- > Benoît Bourlard : gradué en secrétariat;
- > Anne Debecker (1/2 temps) : graduée en illustration, régente en arts plastiques;
- > Pierre Debecq : technicien en bâtiment, assistant architecte;
- > Michel Delire : gradué en chimie, éco-conseiller;
- > Françoise Jadoul : biologiste;
- > Liliane Knopf : hôtesse d'accueil;
- > Patricia Scarpina : hôtesse d'accueil;
- > Cédric Swennen : ingénieur agronome en aménagement des territoires;
- > Gracia Tornero : graduée en informatique, gestionnaire;
- > Baudouin Germeau : secrétaire général.

## Le territoire d'action

La Maison de l'Environnement est active dans toute la Région wallonne. Plus précisément, trois périmètres d'action « concentriques » peuvent être définis en fonction des missions réalisées.



**Périmètre 1** Communauté du Pays de Charleroi

**Périmètre 2** Zones contiguës (Brabant wallon, Namurois, Hainaut centre).

**Périmètre 3** Wallonie

# L'information et le conseil

## L'information et le conseil, c'est :

- une information accessible, claire et actualisée, générale ou spécialisée (technique, juridique...);
- une aide à la compréhension de situations concrètes parfois complexes;
- des conseils pour une participation citoyenne, active et responsable;
- une première étape dans la prévention des conflits.

## Particularités

L'information et les conseils sont :

- > prodigués en fonction de la demande (réponse au cas par cas) et du demandeur (réponse à des besoins et des attentes spécifiques);
- > transversaux au processus participatif, qu'il s'agisse de l'accompagnement des acteurs, de l'intervention d'un tiers neutre ou de la mise en place de démarches innovantes et pilotes;
- > complémentaires à d'autres missions développées au sein d'Espace Environnement (la concertation, la prévention des déchets, le développement urbain...).

## Services fournis

La **permanence téléphonique** est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300 :

- > un éco-conseiller est disponible et à l'écoute pour traiter les demandes d'information et de conseils de première ligne : une réponse directe est fournie;
- > lors des demandes d'information et de conseils plus complexes, la réponse est différée de 24h maximum (délais de traitement spécifique) avec, le plus souvent, un suivi de la demande et du demandeur;
- > le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres.



Le **centre de documentation** est accessible sur rendez-vous. Il offre :

- > une centralisation et une mise à disposition d'informations ciblées dans le domaine de l'environnement, de la nature, de la biodiversité, du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- > un encadrement par une documentaliste spécialisée;
- > un suivi des demandes par un éco-conseiller selon les cas;
- > une logistique et une gestion propres au service.

## Outils

### Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement » sont consacrées aux grands thèmes de l'urbanisme et de l'environnement. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information générale et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie. Les fiches sont envoyées sur simple demande via la permanence téléphonique ou téléchargées sur le site Internet d'Espace Environnement.

### Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement <http://www.espace-environnement.be> offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement.

Il s'est développé, au départ, comme une base de données à l'usage interne des éco-conseillers en reprenant des documents de référence (le code de l'environnement, un Règlement Général de Police, le Guide juridique du cadre de vie...), des adresses utiles (DGRNE, DGATLP, DPE, DPA, les maisons de Justice, les éco-conseillers en commune...), des listes utiles (communes disposant d'une CCAT et d'une CLDR soumises à PCDR, PCDN, villages soumis au RGSBR...), mais ensuite et surtout, comme un formidable outil de diffusion d'information tant pour le grand public que pour les comités de quartier, les autorités ou les administrations publiques.

Afin d'assurer au mieux la diffusion de l'information et d'être toujours plus performant, le site est en cours de révision et sera bientôt complètement réorganisé. Il ne cesse de se compléter et de se diversifier. Dès lors, il est apparu nécessaire de le restructurer en base de données au format PHP afin de permettre une mise à jour plus régulière et plus aisée des informations qui s'y trouvent.

### Des publications

La « Feuillinfo » est le périodique d'information d'Espace Environnement. Trimestrielle, elle fait le point de façon régulière et informe le public sur les missions effectuées au sein d'Espace Environnement dans les matières de l'environnement et de l'urbanisme (Annexe 1).

Elle est diffusée essentiellement par e-mail mais, dans un souci de se mettre à la portée de tout citoyen, ce bulletin de liaison est envoyé par courrier postal aux personnes qui ne disposent pas de connexion Internet.



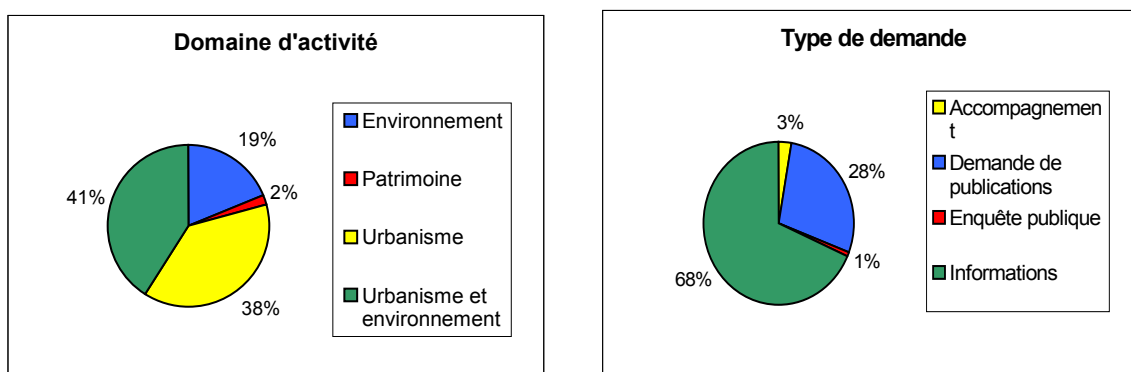
# Bilan 2005

## La permanence téléphonique

Sur l'année 2005 (du 01/01/2005 au 31/12/2005), nous avons reçu 904 demandes dont 653 questions et 251 demandes de publications. Parmi les questions posées, 169 sont des demandes relevant plus particulièrement du domaine de l'environnement, 368 concernent à la fois l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, 342 sont des demandes concernant des sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire (Annexe 2).

Le profil type du demandeur est majoritairement le particulier. Cependant, 8 % des appelants sont des professionnels (associations, avocats, entreprises privées...) ou des représentants des pouvoirs publics (communes, administrations régionales...).

Le moyen de contact privilégié de la permanence reste le téléphone. Toutefois, l'interpellation par renvoi du formulaire électronique disponible sur le site Internet d'Espace Environnement est de plus en plus utilisé (10 %).



## Exemple d'une demande traitée à la permanence

### La demande

Après diverses démarches restées sans succès auprès de responsables communaux et de la police locale, nous avons été interpellés par une riveraine d'un parking réservé habituellement au club de football de son entité. Ce parking est régulièrement occupé par des camions de divers gabarits, une signalisation est d'ailleurs prévue à cet effet. Cette dame, dont la maison fait immédiatement face à ce parking, se plaint de diverses nuisances, tels que bruit, vibrations, poussières, boue, lumières des phares dans les fenêtres de sa chambre... Ces désagréments sont aggravés par le fait qu'ils se manifestent le plus souvent à l'aube, quand les transporteurs routiers reprennent la route. Tout comme les voisins immédiats, elle ne remet pas en question la nécessité d'un emplacement destiné à ces véhicules, mais souhaite que soit trouvé un endroit plus adéquat.

### La démarche

En premier lieu, nous avons analysé en détail les aspects réglementaires liés à cette situation. Le parking fait face à une zone résidentielle mais se trouve en zone d'équipement communautaire. Aussi, comme le terrain n'a pas dû subir de modifications sensibles, une demande de permis d'urbanisme n'a pas dû être introduite. Par ailleurs, la législation relative au permis d'environnement ne requiert, elle non plus, aucune autorisation particulière pour ce type d'installation (permis d'environnement ou déclaration). L'emplacement et l'utilisation de ce parking sont donc parfaitement conformes aux règles de l'urbanisme et de l'environnement.

Nous avons ensuite pris contact avec le conseiller en environnement de la commune afin de dégager une solution qui puisse répondre efficacement aux nuisances des riverains et à la demande légitime d'emplacements réservés spécifiquement aux camions. Un rendez-vous fut rapidement fixé sur les lieux et, avec la requérante et d'autres riverains, un accord fut trouvé. En effet, un vaste parking est disponible à l'arrière du terrain de football (soit à une centaine de mètres des premières habitations), un panneau de signalisation en interdit cependant l'accès aux camions. Les aménagements sont suffisants et l'espace disponible ne gênerait nullement les activités du club de football. Le conseiller en environnement propose donc d'inviter, par l'installation d'une nouvelle signalisation, les transporteurs routiers à garer leur véhicule à cet endroit. Cette proposition est acceptée par tous les riverains présents.

Enfin, un plan intercommunal de mobilité étant en cours d'élaboration, le conseiller en environnement s'est engagé à proposer, avec l'auteur de ce plan, une solution globale à la problématique de stationnement de camions, source d'autres nuisances sur le territoire de la commune. Nous avons également convié les riverains à participer aux différentes opportunités de contribuer à l'élaboration du plan au travers des prochaines réunions d'information et/ou de consultation du public. En effet, ceux-ci étaient tout aussi demandeurs d'un dialogue avec les responsables communaux concernant une autre problématique relative au trafic important et à la vitesse excessive dans leur rue.

Nous suivons de près l'évolution du dossier.

## Évaluation

Ce type de démarche met en évidence un savoir-faire propre au service éco-conseil :

- > une connaissance transversale des sujets (environnement, urbanisme, aménagement du territoire, énergie, développement durable) et des acteurs permettant de dispenser une information complète intégrant normes, procédures, contraintes, personnes ressources...;
- > une interface entre les acteurs concernés par les problématiques touchant ces sujets;
- > un service de proximité basé sur l'écoute et la reformulation des attentes.

## Les fiches-conseil

### Actualisation des fiches-conseil

L'année 2005 a été marquée par l'adoption du Décret de Relance Économique et de Simplification Administrative, le Décret RESA. Ce décret a eu pour principale conséquence une modification importante du décret relatif au permis d'environnement.

Les fiches consacrées au **permis d'environnement** (Annexe 3) et au **permis unique** ont été modifiées tout en conservant leur structure ancienne.

À l'aube de l'année 2006, ces fiches-conseil actualisées sont en cours d'une ultime relecture par l'Institut Eco-Conseil (Namur) avant d'être approuvées par l'administration régionale pour diffusion publique.

### Fiches « Permis d'environnement »

- > PE1 Dans quel cas faut-il un permis d'environnement ?
- > PE2 Comment introduire une demande de permis d'environnement (classe 1 et 2) ?
- > PE3 Comment introduire une déclaration (classe 3) ?
- > PE4 Suis-je consulté lors d'une demande de permis d'environnement ?
- > PE5 Qui délivre un permis d'environnement ?
- > PE6 Comment délivre-t-on un permis d'environnement ?
- > PE7 Quels sont les recours contre la décision de l'autorité ?
- > PE8 Une fois le permis (la déclaration) délivré(e)...



L'actualisation tient compte des principales modifications suivantes :

- > Les conditions intégrales d'exploitation : les établissements de classe 3 peuvent à présent faire l'objet d'une déclaration d'exploitation même s'il n'existe pas de conditions intégrales (plutôt que d'être considérés comme non classés ou comme classe 2);
- > les modalités des envois prévues dans les différentes procédures (article 176 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > la procédure d'examen du caractère complet et recevable de la demande de permis unique (article 20 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les délais d'instruction des dossiers;
- > les modalités de recours (article 40 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > ...

#### Fiches PUN « Permis unique »

- > PUN1 Dans quel cas faut-il un permis unique ?
- > PUN2 Comment introduire une demande de permis unique ?
- > PUN3 Suis-je consulté lors d'une demande de permis unique ?
- > PUN4 Qui délivre un permis unique ?
- > PUN 5 Comment délivre-t-on un permis unique ?
- > PUN6 Quels sont les recours contre la décision de l'autorité ?
- > PUN7 Une fois le permis délivré...

L'actualisation tient compte des principales modifications suivantes :

- > la notion de permis unique public (article 81 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les modalités des envois prévues dans les différentes procédures (article 176 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > la procédure d'examen du caractère complet et recevable de la demande de permis unique (article 86 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les délais d'instruction des dossiers et la possibilité d'introduire des plans modificatifs (article 93 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > les modalités de recours (article 95 du Décret relatif au Permis d'Environnement);
- > ...

Certaines fiches-conseil, transversales aux matières relevant de l'environnement et de l'aménagement du territoire, sont également en cours d'actualisation au regard de l'adoption prochaine d'une législation modificative :

- > NO1 La notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement;
- > EP1 et EP2 Gros plan sur l'enquête publique.

L'équipe de la Maison de l'Environnement s'est efforcée de maintenir à jour les autres fiches-conseil et d'apporter les amendements mineurs nécessaires.

- > DP1 A quelles distance peut-on planter ?;
- > DP2 Quand le conflit surgit...;
- > DP3 Pour une mitoyenneté responsable;
- > BR1 Ce bruit qui nous tourmente;
- > DE1 Halte aux dépôts sauvages !

## Conception de nouvelles fiches-conseil

Par ailleurs, trois fiches-conseil sur l'épuration des eaux usées et l'épuration autonome sont en cours d'élaboration : recherche bibliographique, prise de connaissance du contexte institutionnel et juridique de la matière, étude des aspects techniques, participation à des séminaires et première structuration du contenu (Annexe 4). Elles sont en phase d'amendement par différents acteurs dans le domaine. Elles seront éditées et diffusées en 2006.

## Réalisation d'une fiche d'information

Des fiches d'information ont été conçues à l'attention des candidats à la rénovation de maisons unifamiliales.

En réponse à de nombreuses demandes dans le domaine de l'isolation, où très peu d'information existe (surtout en matière de rénovation), des recherches ont été menées et le canevas d'une fiche a été réalisé. Actuellement, elle constitue un outil pour l'équipe. En 2006, elle sera finalisée, placée sur le site Internet et diffusée largement. Le titre provisoire est : « isolation des toitures en matériaux et techniques durables ».

## Perspectives

En fonction de l'évolution de la législation et des arrêtés d'application qui en découlent, les outils d'information et de conseil, en particulier les fiches, continueront d'être mises à jour.

Par ailleurs de **nouvelles thématiques** seront abordées par la conception et la réalisation de nouvelles fiches-conseils. En particulier, la fiche-conseil assainissement individuel sera finalisée et largement diffusée auprès du grand public et des communes. De plus, des informations ciblées et des tables rondes pourront être réalisées en fonction de l'actualité (énergie, biodiversité et OGM, gestion des eaux usées, etc). Certaines de ces thématiques seront traitées transversalement en intégrant les aspects environnement, développement durable, aménagement du territoire et urbanisme.

## Le centre de documentation

Les principaux services fournis par le centre de documentation en 2005 sont les suivants.

- > Une **diffusion sélective** de l'information est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues (quelques 150 périodiques), de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. Les articles de presse sont quant à eux sélectionnés et distribués aux équipes de travail. En 2005, notre bibliothèque s'est enrichie de quelque 773 articles spécifiques, 543 publications diverses (brochures, dépliants, rapports) et 93 livres.
- > Une **synthèse des événements** (colloques, tables rondes,...) s'adressant tant aux professionnels qu'au grand public est compilée via le dépouillement de revues et de sites Internet. Cet agenda est mis à disposition de l'équipe de travail et est consultable en ligne, sur le site d'Espace Environnement.
- > Les éco-conseillers peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information (pour répondre à une question de la permanence, mettre sur pied un événement, rédiger un dossier, mettre à jour leurs connaissances...). Les recherches documentaires se font sur nos collections (via le logiciel Adlib) ou sur Internet.

Le centre de documentation reçoit également des **demandes émanant de l'extérieur**. Élèves de secondaire effectuant un travail (sur Charleroi, sur le nucléaire en Belgique, sur le tri et le recyclage des déchets...), étudiants réalisant un mémoire (sur les jardins sociaux, sur les parcs naturels, sur les terrils...), professeurs préparant leurs cours (sur l'importance des haies pour la biodiversité...), particuliers, professionnels... Ces personnes peuvent venir consulter nos documents